



Année scolaire 2020-2021

Amay, le 21/08/2020

Objet : Frais scolaires, casier et sandwicherie

Madame, Monsieur,

Dans ce contexte un peu particulier, voici quelques précisions supplémentaires pour cette année scolaire :

Paiement des frais scolaires :

Ce qui change :

- Il n'y a plus de paiement de provision.
- Le paiement des relevés (= facture) se fera directement, en fonction de la date d'échéance du document.

Ce qui ne change pas :

- Vous recevrez toujours minimum 3 relevés, reprenant les frais de la période concernée (sauf s'il n'y a eu aucun frais), conformément à l'article 100 du décret « Missions ».
- Les livres donnés en début d'année seront facturés sur le 1^{er} relevé.
- Les frais de photocopies seront facturés sur le dernier relevé.

En pratique, le paiement des frais de l'année scolaire se fera toujours de manière étalée, mais non plus par provision mais via les différentes factures reçues.

Casier :

Rien ne change :

Pour les élèves (à l'exception des internes) qui souhaiteraient louer un casier fermant à clé, nous vous invitons à verser la somme de **30,00€ à partir du 24/08/2020** sur le compte **BE83 3400 9190 5215** avec la communication **Casier : nom + prénom élève**.

Les casiers seront attribués par ordre d'arrivée des paiements dans le courant du mois de septembre.

La caution de 10,00€ est récupérable en fin d'année en échange de la clé et sera déduite de la dernière facture.

Frère/Sœur : il est possible de louer un seul casier (de taille plus grande) avec 2 clés. Dans ce cas, vous payez la somme de 40,00€ en indiquant le nom des 2 enfants en communication.

Amis : il est possible de louer avec un(e) ami(e) un seul casier (de taille normale) avec 2 clés. Dans ce cas, chacun paie la somme de 20,00€ en indiquant son nom ainsi que le nom de l'ami(e) en communication.

Sandwicherie :



**INSTITUT DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE
ABBAYE DE FLONE – Enseignement secondaire**

Chaussée Romaine, 2 – 4540 AMAY (FLONE)

Tél. / Fax : 085/ 31 04 08

Email : economat@flone.be

Ce qui change :

- Il n'y aura plus de pâtes mais uniquement des sandwiches (ceci pourra évoluer en fonction des mesures sanitaires).
- Les tickets « sandwiches – pâtes » n'existent plus, ils sont remplacés par des bons de commande.
- Les bons de commande seront achetés aux points de vente (endroits encore à définir), entre 8h et 8h30 et à la récréation de 10h (sous réserve). Un minimum de 5 bons de commande sera demandé mais ceux-ci n'ont pas de date de validité. Les élèves ne devront donc pas refaire la file chaque fois qu'ils souhaitent un sandwich.
- Le jour du sandwich, un bon de commande sera complété par l'élève le matin et sera déposé dans la boîte aux lettres prévue à cet effet avant 10h30. Il faudra veiller à bien compléter celui-ci.
- Les sandwiches seront apportés et distribués au moment de la pause midi dans les différents réfectoires.

Ce qui ne change pas :

- Le prix du sandwich est toujours de 3,00€.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées, comme par exemple un échelonnement de paiement, n'hésitez pas à prendre contact avec l'économat.

Nous vous remercions d'avance pour votre paiement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir à ce sujet.

L'économat

Geneviève Gilles